

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 AVRIL 2013

L'An Deux Mille Treize, le deux avril à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2013

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. LECOMTE JP. MERCERON A. HAY P. TAILLEFAIT C. GARNIER C. BILLY J. DIGUET E. MAIRÉ E.

ABSENTS EXCUSES : BERNARD P.

Procuration de M. Patrice BERNARD à M. Patrice GAUTHIER.

Madame Sylvie OUDRY a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. VOTE DES TAXES 2013 CM20130402-001

Monsieur le Maire énonce les taux actuels :

- 12.46 % pour la taxe d'habitation
- 17.48 % pour la Taxe sur le foncier bâti
- 48.96 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Monsieur le Maire explique qu'en maintenant les taux, avec la variation des bases, le montant total des taxes progressera d'environ 10 000 Euros en 2013.

Monsieur le Maire propose ensuite de voter sur le maintien des taux pour 2013. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2013 comme suit :

- 12.46 % pour la taxe d'habitation
- 17.48 % pour la Taxe sur le foncier bâti
- 48.96 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Arrivée de Mme Corinne TAILLEFAIT à 20 h 48 min.

2. AMORTISSEMENT REVISION SIMPLIFIEE N°1 PLU 2010 CM20130402-002

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à l'amortissement des frais de révision simplifiée n°1 de 2010 d'un montant de 4427.18 €.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'amortissement de cette somme à compter de 2013 pour une durée de 5 ans à raison de 885.44 € sur les exercices 2013 à 2016 et 885.42 € en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cet amortissement pour 5 ans dans les conditions proposées.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENTS 2012 CM20130402-003

Le compte administratif 2012 du budget lotissements est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 739.38 €
Dépenses	40 004.42 €
Déficit 2012	- 38 265.04 €
Excédent antérieur reporté	38 265.04 €
Solde	0.00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	38 265.04 €
Dépenses	22 647.49 €
Excédent 2012	+ 15 617.55 €
Excédent Antérieur	+ 38 832.98 €
Excédent total	+ 54 450.53 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget lotissements- Le Muscadet.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENTS – LE MUSCADET 2012 CM20130402-004

Monsieur François GINGREAU, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Lotissements (Le Muscadet) 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

5. AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET LOTISSEMENTS- LE MUSCADET 2012 CM20130402-005

La section d'investissement laisse apparaître un excédent total de 54 450.53 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en recettes en solde d'exécution d'investissement reporté au compte 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS (Le Muscadet) 2013

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
001 Déficit antérieur reporté					
00 SOLDE D'EXECUTION D'INV. REP					
001 Solde d'exéc négat reporté N-1					
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 700,00		498,00	498,00	498,00
35 STOCKS DE PRODUITS	2 700,00		498,00	498,00	498,00
3555 Terrains aménagés	2 700,00		498,00	498,00	498,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	74 398,02		53 952,53	53 952,53	53 952,53
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	74 398,02		53 952,53	53 952,53	53 952,53
1641 Emprunts en euros	74 398,02		53 952,53	53 952,53	53 952,53
16441 Opérations afférentes à l'empr					
16874 Communes					
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	77 098,02		54 450,53	54 450,53	54 450,53

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
001 Excédent antérieur reporté	38 832,98		54 450,53	54 450,53	54 450,53
00 SOLDE D'EXECUTION D'INV. REP	38 832,98		54 450,53	54 450,53	54 450,53
001 Solde d'exéc pos reporté N-1	38 832,98		54 450,53	54 450,53	54 450,53
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 265,04				
35 STOCKS DE PRODUITS	38 265,04				
3555 Terrains aménagés	38 265,04				
16 EMPRUNTS ET DETTES					
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE					
1641 Emprunts en euros					
16874 Communes					
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	77 098,02		54 450,53	54 450,53	54 450,53

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
002	Excédent antérieur reporté	38 265,04				
00	EXCEDENT ANTERIEUR REPORT	38 265,04				
002	Excédent de fct reporté N-1	38 265,04				
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 700,00		498,00	498,00	498,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DES	2 700,00		498,00	498,00	498,00
71355	Variation des stocks de terrai	2 700,00		498,00	498,00	498,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES					
796	Trans. charges financières					
043	OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC	2 700,00		498,00	498,00	498,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DES					
71355	Variation des stocks de terrai					
79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 700,00		498,00	498,00	498,00
796	Trans. charges financières	2 700,00		498,00	498,00	498,00
70	PRODUITS DES SERVICES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU D					
7015	Ventes de terrains aménagés					
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		43 665,04		996,00	996,00	996,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENE					
60	ACHATS ET VARIATION DES STO					
6045	Achats d'études, prestations d					
605	Achats de mat., équip. & travx					
608	Frais accessoires sur terrains					
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS					
627	Services bancaires					
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 265,04				
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DES	38 265,04				
71355	Variation des stocks de terrai	38 265,04				
043	TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC	2 700,00		498,00	498,00	498,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STO	2 700,00		498,00	498,00	498,00
608	Frais accessoires sur terrains	2 700,00		498,00	498,00	498,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION					
658	Charges diverses de gestion					
66	CHARGES FINANCIERES	2 700,00		498,00	498,00	498,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 700,00		498,00	498,00	498,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 700,00		498,00	498,00	498,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		43 665,04		996,00	996,00	996,00

Après vote à l'unanimité, le budget primitif Lotissements 2013 est adopté.

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE « ECO-QUARTIER DU LAC » CM 20130402-006

Le compte administratif 2012 du budget lotissement « Quartier Durable » est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	10 550.77 €
Dépenses	10 550.77 €
Solde 2012	0.00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	60.00 €
Dépenses	19 383.51 €
Déficit 2012	- 19 323.51 €
Excédent antérieur	+ 65 252.54 €
Excédent total	+ 45 929.03 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget lotissement « quartier durable ».

8. VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE « ECO-QUARTIER DU LAC » 2012 CM20130402-007

Monsieur François GINGREAU, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Lotissement Quartier durable 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

9. AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE « ECO-QUARTIER DU LAC » 2012 CM20130402-008

La section d'investissement laisse apparaître un excédent total de 45 929.03 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en solde d'exécution positif reporté 001 en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF QUARTIER DURABLE (Ecoquartier du Lac) 2013

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	653 860,54		494 751,81	494 751,81	494 751,81
35 STOCKS DE PRODUITS	653 860,54		494 751,81	494 751,81	494 751,81
3555 Terrains aménagés	653 860,54		494 751,81	494 751,81	494 751,81
16 EMPRUNTS ET DETTES	11 452,00		21 177,22	21 177,22	21 177,22
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	11 452,00		21 177,22	21 177,22	21 177,22
1641 Emprunts en euros	11 452,00		21 177,22	21 177,22	21 177,22
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	665 312,54		515 929,03	515 929,03	515 929,03

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
001 Excédent antérieur reporté	65 252,54		45 929,03	45 929,03	45 929,03
001 Solde d'exéc pos reporté N-1	65 252,54		45 929,03	45 929,03	45 929,03
001 Solde d'exéc pos reporté N-1	65 252,54		45 929,03	45 929,03	45 929,03
16 EMPRUNTS ET DETTES	600 000,00		470 000,00	470 000,00	470 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	600 000,00		470 000,00	470 000,00	470 000,00
1641 Emprunts en euros	600 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
16874 Communes					
168748 Autres communes			100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	665 252,54		515 929,03	515 929,03	515 929,03

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENE	651 360,54		489 552,81	489 552,81	489 552,81
60	ACHATS ET VARIATION DES STO	651 360,54		489 552,81	489 552,81	489 552,81
6045	Achats d'études, prestations d	641 360,54		479 152,81	479 152,81	479 152,81
605	Achats de mat.,équip.& travx	10 000,00		10 400,00	10 400,00	10 400,00
043	TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC	2 500,00		5 199,00	5 199,00	5 199,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STO	2 500,00		5 199,00	5 199,00	5 199,00
608	Frais accessoires sur terrains	2 500,00		5 199,00	5 199,00	5 199,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 500,00		5 199,00	5 199,00	5 199,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 500,00		5 199,00	5 199,00	5 199,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00		5 199,00	5 199,00	5 199,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		656 360,54		499 950,81	499 950,81	499 950,81
FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 500,00		494 751,81	494 751,81	494 751,81
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DES	2 500,00		489 552,81	489 552,81	489 552,81
71355	Variation des stocks de terrai	2 500,00		489 552,81	489 552,81	489 552,81
79	TRANSFERTS DE CHARGES			5 199,00	5 199,00	5 199,00
796	Trans. charges financières			5 199,00	5 199,00	5 199,00
043	OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC	653 860,54		5 199,00	5 199,00	5 199,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DES	651 360,54		5 199,00	5 199,00	5 199,00
71355	Variation des stocks de terrai	651 360,54		5 199,00	5 199,00	5 199,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 500,00				
796	Trans. charges financières	2 500,00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	60,00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	60,00				
758	Produits divers de gestion	60,00				
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		656 420,54		499 950,81	499 950,81	499 950,81

Après vote à l'unanimité, le budget primitif Lotissement quartier durable « Ecoquartier du Lac » 2013 est adopté.

11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 CM20130402-009

Le compte administratif 2012 de la Commune est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	761 475.45 €
Dépenses	590 678.19 €
Excédent 2012	170 797.26 €

INVESTISSEMENT

Recettes	351 762.36 €
Dépenses	225 047.54 €
Excédent 2012	+126 714.82 €
Déficit Antérieur	- 166 585.65 €
Déficit total	- 39 870.83 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2012 de la Commune.

12. VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012 CM20130402-010

Monsieur François GINGREAU, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Commune 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

13. AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE 2012 CM20130402-011

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent total de 170 797,26 €. Il est proposé de le mettre en réserves en section d'investissement au compte 1068. La section d'investissement laisse apparaître un déficit total de 39 870,83 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en solde d'exécution d'investissement reporté au compte 001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
001 Déficit antérieur reporté	166 585,65		39 870,83	39 870,83	39 870,83
020 DEPENSES IMPREVUES	23 287,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	59 276,00		60 403,00	60 403,00	60 403,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			100 000,00	100 000,00	100 000,00
0022 ACQUISITION MATERIEL	20 000,00	7 225,00	20 000,00	20 000,00	27 225,00
0027 TRAVAUX BATIMENTS			20 000,00	20 000,00	20 000,00
0036 TRAVAUX VOIRIE	127 899,62	42 413,00	30 000,00	30 000,00	72 413,00
0049 RESERVE FONCIERE			33 744,93	33 744,93	33 744,93
0050 AMENAGEMENT CENTRE BOURG			5 000,00	5 000,00	5 000,00
0051 ETUDES	3 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

TOTAL SECTION	400 048,27	49 638,00	334 018,76	334 018,76	383 656,76
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	118 608,33		117 434,00	117 434,00	117 434,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			7 208,00	7 208,00	7 208,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	241 656,33		187 297,26	187 297,26	187 297,26
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	60 445,41	49 638,00	21 279,50	21 279,50	70 917,50
16 EMPRUNTS ET DETTES	800,00		800,00	800,00	800,00

TOTAL SECTION	421 510,07	49 638,00	334 018,76	334 018,76	383 656,76
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	207 712,00		209 957,00	209 957,00	209 957,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	245 759,92		254 340,00	254 340,00	254 340,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 442,00		750,00	750,00	750,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	118 608,33		117 434,00	117 434,00	117 434,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 321,67		7 208,00	7 208,00	7 208,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	130 907,08		137 584,00	137 584,00	137 584,00
66 CHARGES FINANCIERES	21 600,00		19 500,00	19 500,00	19 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00		800,00	800,00	800,00

TOTAL SECTION	733 151,00	0,00	747 573,00	747 573,00	747 573,00
----------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
013 ATTENUATION DE CHARGES	3 177,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES	58 345,00		63 008,00	63 008,00	63 008,00
73 IMPOTS ET TAXES	375 035,00		387 473,00	387 473,00	387 473,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	256 973,00		253 716,00	253 716,00	253 716,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	39 327,00		39 300,00	39 300,00	39 300,00
76 PRODUITS FINANCIERS	15,00		16,00	16,00	16,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	180,00		1 060,00	1 060,00	1 060,00
TOTAL SECTION	733 052,00	0,00	747 573,00	747 573,00	747 573,00

Après vote à l'unanimité, le budget primitif Commune 2013 est adopté.

15. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS EN 2013 CM20130402-012

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

³⁵₁₇ **30 € par kilomètre et par artère en souterrain**

³⁵₁₇ **40 € par kilomètre et par artère en aérien**

³⁵₁₇ **20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques**

Pour le domaine public non routier :

³⁵₁₇ **1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien**

³⁵₁₇ **650 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques**

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2013 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2012 = (Index TP01 de décembre 2011 + mars 2012 + juin 2012 + septembre 2012)/4

Moyenne année 2005 = (Index TP01 de décembre 2004 + mars 2005 + juin 2005 + septembre 2005)/4

Soit :

$(686,5 + 698,3 + 698,6 + 702,3) / 4 = 696,425$

$(513,3 + 518,6 + 522,8 + 534,8) / 4 = 522,375 = 1,3319$ (coefficient d'actualisation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

³⁵₁₇ **40 € par kilomètre et par artère en souterrain**

³⁵₁₇ **53,33 € par kilomètre et par artère en aérien**

³⁵₁₇ **26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques**

Domaine public non routier :

35
17
35
17

1 333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

866,57 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 .

- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

- Après une déclaration des réseaux France Télécom au 31/12/2008, le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Boismé et suite à un courrier de France Telecom en 2011, est de :

-17.22 kilomètres de conduite en sous-sol

-26.10 kilomètres d'artères aériennes

Soit pour 2013 : (17.22 x 40.00 €) + (26.10 x 53.33 €) = 2080.71 €

arrondi à 2081.00 €uros

- de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

16. Compte-rendu de la réunion sur les rythmes scolaires :

L'école finirait à 16 heures au lieu de 16h 30 du lundi au jeudi et à 15 h le vendredi mais avec prise en charge jusqu'à 16 h par l'école. Pour le mercredi, l'école finirait à midi. Chaque vendredi avant les vacances, des activités seraient mises en place par les enseignantes l'après-midi.

Cela va être compliqué à mettre en place. A rediscuter en fonction des horaires du car.

QUESTIONS DIVERSES :

1. ECOQUARTIER DU LAC : Des remarques sur le règlement qui semble très contraignant pour certains pavillonniers. Il s'agit, en particulier, de la ligne d'accroche des maisons (sur certaines parcelles, une fois la maison mise, comment on passe derrière ?), une certaine distance avec l'habitat traditionnel, la pompe à chaleur intégrée imposée alors qu'il existe d'autres solutions..., gouttières en zinc seulement, enduit gratté non permis (taloché et peint), maison en L avec des surcoûts. Tout cela pourrait faire manquer des ventes. Il faudrait peut-être revoir pour les dalles et le crépi. Contact sera pris avec Paul ARENE.

2. Personnel Communal :

M. le Maire explique qu'il a eu une entrevue avec Gilles et Grégory au sujet du tract remis.

Evocation de la visite sur l'ergonomie pour l'agence Postale Communale.

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE GRANULES BOIS ET VENTILATION DOUBLE-FLUX A LA GARDERIE CM20130402-013

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, présente 3 devis concernant l'entretien de la chaudière à granulés bois et la ventilation à double-flux de la garderie :

³⁵/₁₇ Entreprise BOUTINEAU 1 005.83 € TTC

³⁵/₁₇ Entreprise AUGER 932.28 € TTC

³⁵/₁₇ Entreprise FBM 695.41 € TTC

Le contrat comprend un passage une fois l'année et est conclu pour un an.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour choisir l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (9 pour FBM, 3 pour AUGER et 2 votes blanc), choisit l'entreprise FBM pour assurer l'entretien de la chaudière de la garderie.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. Assemblée générale de l'Association des maires des Deux-Sèvres le 13 avril à Coulonges.

5. Séminaire sur la Décentralisation le 4 avril à 14 heures

6. Assemblée Générale du réseau de santé Nord Deux-Sèvres le 9 avril à 17 heures.

7. CAUTION 25A RUE LESCURE CM20130402-014

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, explique que M. Mickaël GRELLIER, locataire du 25A rue Lescure a quitté son logement à compter du 21 février 2013.

Suite à son départ du logement, il reste des impayés pour la somme de 537.30 €. Il avait versé à son entrée dans les lieux une caution de 241.59 €. Il est proposé de ne pas rembourser la caution afin de couvrir une partie des loyers impayés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de ne pas rendre sa caution à M. Mickaël GRELLIER afin de couvrir une partie des impayés de loyers et donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

8. DEMANDE DE L'AMAP POUR FAIRE LES PHOTOCOPIES AVEC DU PAPIER RECYCLÉ
CM20130402-015

Monsieur le Maire présente une demande de l'AMAP qui veut pouvoir faire ses photocopies à la mairie comme les autres associations de la commune mais avec du papier recyclé afin d'être en adéquation avec leurs objectifs de développement durable et d'écologie. Cette association propose soit de fournir son papier recyclé tout en payant les 8 euros, soit que la commune achète du papier recyclé et facture ensuite comme habituellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer le papier habituel par du papier recyclé et de poursuivre le fonctionnement déjà en place actuellement.

9. ACHAT DU BROUYEUR D'ACCOTEMENT CM20130402-016

Suite à la consultation de 4 entreprises en vue de l'achat du broyeur d'accotement et après avoir vu la machine proposée, Monsieur André GIRET, adjoint, propose de retenir la proposition de l'entreprise SEMAT de THOUARS pour 6700 € HT. La reprise de l'ancien broyeur s'effectuant au prix de 1900 € HT.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise SEMAT de THOUARS pour l'achat du nouveau broyeur et la reprise de l'ancien ce qui fait une soulte de 4800 € HT soit 5740.80 € TTC à payer pour la commune.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

10. SUBVENTIONS 2013 CM20130402-017

Suite à la demande présentée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde après vote (13 pour, 1 abstention) le renouvellement de la subvention suivante :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
Groupement d'action sanitaire de Boismé	500.00 €
TOTAL	500.00 €

11. Assemblée Générale du Théâtre le 12 avril à 21 heures

12. Assemblée Générale Dominique SAVIO le 27 avril 2013 à la salle Paroissiale de Boismé

13. Infos diverses :

M. Jérôme BILLY évoque le problème sur l'allée de la Découverte notamment des rubalises coupées.

Concert du samedi 16 mars très intéressant

M. Gilles PLAUD fait un petit musée de la TSF → M. le maire doit s'y rendre le mercredi 3 avril.

Réunion 18h30 à Cerizay Mercredi 3 avril sur la Communauté d'Agglomération.

Prochaine réunion le mardi 30 avril 2013.

Séance levée à 23h13 min.

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,